

---

Adresse de la société populaire de Sèvres et de la commune de Ville-d'Avray qui présentent un cavalier jacobin armé et équipé, lors de la séance du 10 messidor an II (28 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Sèvres et de la commune de Ville-d'Avray qui présentent un cavalier jacobin armé et équipé, lors de la séance du 10 messidor an II (28 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 242;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25428\\_t1\\_0242\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25428_t1_0242_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

de vos principes énergiques? Si le douillet Muscadin a murmuré alors contre le mauvais tems, nous vrais Sans culottes nous l'avons bravé. Eh! pouvions nous y être sensibles tandis que nous faisons retentir les airs de nos chants religieux et patriotiques, et que l'idée consolante d'être sous les regards du père de l'univers nous animoit? Nous avons aussy célébré ce même jour les triomphes éclatans de nos frères d'armes, Sur l'imbécille et féroce Castillan, à Coulliouvre et à Saint-Elme.

Graces vous soient rendues, sages législateurs, pour le sublime décret par lequel vous proclamés l'existence de l'être suprême et l'immortalité de l'ame, dogmes sublimes, qui font le désespoir des factieux, des despotes et du vice; et la consolation de la vertu opprimée par la tyrannie et l'injustice.

Nous vous félicitons aussy de voir encore siéger parmi vous, 2 de vos dignes collègues, échappés aux poignards de l'infâme étranger qui vouloit faire de la France le domaine du crime.

Poursuivés, Représentans, votre glorieuse carrière, du haut de la Montagne ou vous êtes placés; foudroyés les intrigans, les hommes immoraux, et les tirans; faite régner la justice et la probité: les citoyens de St Flour vous secondront dans vos immortels travaux et le rocher sur lequel ils habitent, ne cessera d'être une vedette importune pour tous les ennemis de la liberté».

[13 signatures illisibles, dont celle du maire].

## 29

**La société populaire de Sèvres, unie à la commune et à celle de Ville-d'Avray, présente un cavalier jacobin armé et équipé; félicite la Convention de ses travaux, d'avoir écrasé l'athéisme, et d'avoir mis la justice, la probité et la vertu à l'ordre du jour.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (1).**

[Sèvres, 7 mess. II] (2).

« Représentants du peuple français,

La Société Populaire de Sèvres unie à la Commune de ce lieu et à celle de Villedavray, viennent vous présenter un Cavalier jacobin qu'elles ont arné (*sic*) et équipé: la sévérité que la Société Populaire de Sèvres à mis dans le choix de ce deffenseur de la Patrie, l'examin rigoureux qu'elle à fait de ses qualités civiques, ne lui laisse aucun doute sur la sincérité du serment qu'il leur à fait de Vaincre ou mourir en combattant pour la République: il vient renouveler ce serment devant vous, et part impatient de partager la gloire de ses frères.

Législateurs nous profitons de cette occasion pour vous adresser nos Félicitations sur vos glorieux travaux; vous avez mis la justice, la Probité et la vertu, à l'ordre du jour, vous avez écrasé l'athéisme et ses prôneurs; vous

(1) P.V., XL, 245. B<sup>1<sup>n</sup></sup>, 12 mess. et 16 mess. (suppl<sup>1</sup>); J. Perlet, n° 644; J. Sablier, n° 1405; J.-S. Culottes, n° 499; Ann. patr., n° DXXXIV; J. Lois, n° 638; Débats, n° 646; J. univ., n° 1686.

(2) C 308, pl. 1197, p. 13.

avez proclamé à la face de l'univers l'immortalité de l'âme et l'existence de la Divinité: Divinité bienfaisante, protectrice des hommes libres, qui tandis que d'un côté la coalition des tyrans s'épuise pour nous donner la famine, elle nous multiplie d'une manière extraordinaire, toutes les productions de la terre, et de l'autre elle vient de conserver la vie de 2 Représentants dont les jours sont précieux à toute la Nation. Si nos commettans ont frémi d'horreur en apprenant ces assassinats, ils ont aussy partagé l'allégresse publique avec admiration de cette providence qui semble se plaire à faire échouer successivement toutes les infernales conspirations.

Continuez donc vos travaux, le bonheur du genre humain l'exige, et la Providence vous sourit et vous favorise.

Nos Félicitations, Représentants, sont l'expression des habitans d'une campagne peu fortunée. Elles sont d'autant plus sincères que la commune de Sèvres peut se rappeler avec satisfaction à votre souvenir, pour les marques non équivoques qu'elle a donné a différentes époques de son attachement aux principes que vous avez proclamés, et nottamment en établissant et mettant en activité un atelier de salpêtre qui en à fourni le premier de tout le département de Seine et Oise, et donc l'activité ne s'est point ralentie, puisque jusqu'à ce jour elle à fourni plus de 4 milliers de salpêtre d'une excellente qualité; ils en ont été récompensés par la satisfaction que vous leur avez marqué lorsqu'ils vous en ont présenté l'Echantillon le 6 Germinal.

La Commune de Sèvres Croit aussy s'être distinguée par la quantité de volontaires qu'elle à envoyé aux frontières, bien au delà du nombre que sa population ne lui permettoit, mais, Représentants, nos concitoyens sans s'en prévaloir nous ont chargé de vous assurer qu'aucun sacrifice de quelque nature qu'il soit, ne leur coutera pour achever la destruction des tyrans coalisés, celle des traitres de l'intérieur, et l'affermissement de la République une et indivisible.

Vive la République! vive la Montagne!

[4 signatures illisibles].

## 30

**La société populaire de la Voutte (1), district de Brioude, écrit que chacun de ses membres envie le bonheur du brave, du généreux Geffroy. Si, comme lui, ils ne peuvent verser leur sang pour la défense de la représentation nationale, ils se font gloire de professer les mêmes sentimens d'amour et de dévouement pour elle. La terre qu'ils habitent est réellement le domaine de la liberté et du bonheur; ils félicitent la Convention de ses glorieux travaux.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

(1) Haute-Loire.

(2) P.V., XL, 245. B<sup>1<sup>n</sup></sup>, 12 mess.